



GROUPE
ENTREPRISES
EN SANTÉ

Politique de dénonciation

Adopté par les membres du conseil d'administration du Groupe entreprises en santé lors de sa séance du 14 juin 2019.

Politique de dénonciation

1. Portée de la politique

La présente politique permet aux employés, aux dirigeants, aux bénévoles et aux fournisseurs de biens et services du Groupe entreprises en santé (ci-après Groupe ES) d'exprimer leurs préoccupations à un niveau hiérarchique élevé et de divulguer de l'information démontrant selon eux l'existence d'une faute professionnelle en matière financière, d'un acte répréhensible, d'une fraude, d'un vol, d'une activité criminelle ou de corruption.

Tout fait pouvant avoir des conséquences considérables sur les résultats du Groupe ES et qui, à la connaissance ou de l'avis d'un employé, dirigeant, bénévole ou fournisseur, n'est pas adéquatement déclaré ou comptabilisé, peut être divulgué selon les modalités de la présente politique.

Un employé et dirigeant du Groupe ES est protégé contre un congédiement ou toute autre sanction pouvant être imposée par le Groupe ES ou son supérieur hiérarchique du fait qu'il ait fait état de certaines préoccupations sérieuses. Un principe semblable s'applique aux bénévoles et aux fournisseurs. Le conseil d'administration du Groupe ES endosse les dispositions énoncées ci-après afin de faire en sorte qu'aucune personne ne puisse se sentir désavantagée après avoir soulevé des préoccupations légitimes.

Il est important de souligner que la présente politique vise à aider les personnes qui croient avoir découvert l'existence d'une faute professionnelle en matière financière, d'une fraude, d'un vol, d'une activité criminelle ou d'un acte répréhensible. Elle ne vise pas à remettre en question les décisions financières ou commerciales prises par le Groupe ES. Le Comité Finances et Audit du Groupe ES est responsable de gérer la réception de l'information, l'enquête, la résolution et la conservation de toute plainte sérieuse et crédible soumise conformément à cette politique.

2. **Mesures de sauvegarde**

a. ***Protection***

La présente politique vise à offrir une protection aux employés, dirigeants, bénévoles et fournisseurs du Groupe ES qui divulguent de telles préoccupations, pour autant que la dénonciation soit faite de bonne foi.

b. ***Confidentialité***

Le Groupe ES traitera les informations recueillies de façon confidentielle et avec toute l'attention nécessaire. Il se pourrait que l'identité de la source d'information soit divulguée au cours de l'enquête. Toutefois, les personnes qui auraient fourni les informations seraient alors protégées contre toutes formes de représailles.

c. ***Fausse allégations***

Si une personne fait de bonne foi des allégations qui ne sont pas confirmées par une enquête ultérieure, aucune mesure ne sera prise contre elle. Lors de la dénonciation de l'information, la personne devra faire preuve de diligence afin d'assurer l'exactitude de celle-ci. Par contre, si une personne fait des allégations malveillantes ou vexatoires, elle pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires.

3. Procédure applicable à la dénonciation

Les préoccupations doivent être exprimées directement à l'une des personnes suivantes :

	Adresse	Téléphone et courriel
Président du conseil : Roger Bertrand	2344, rue du maire Blais, Québec, G1T 2W6	418-570-9704 roger.bertrand@groupeentreprises.esante.com
Directrice générale : Manon Boivin	2350, rue des Bois-Brûlés, Québec, G2C 0B1	418-609-0226 mboivin@groupeentreprisesensante.com
Présidente du Comité gouvernance : Sophie Rochon		514-770-6906 mamancamerlain@gmail.com

Il est préférable d'exprimer ses préoccupations par écrit (lettre ou courriel). La personne est invitée à situer le contexte et l'historique de ses préoccupations en précisant les noms, dates et lieux, si possible, ainsi que les raisons pour lesquelles la situation la préoccupe. Si la personne ne se sent pas capable de formuler ses préoccupations par écrit, elle peut téléphoner ou rencontrer l'une des personnes énumérées ci-dessus.

L'auteur de la dénonciation sera informé des résultats de l'enquête effectuée par le Groupe ES. Toutes les réponses lui seront fournies par écrit et envoyées à son adresse résidentielle.

4. Destinataires

Tous les administrateurs, dirigeants, employés, bénévoles et fournisseurs du Groupe ES seront informés de l'existence de la présente politique et de son importance. Un exemplaire de la présente politique sera affiché sur le site web du Groupe ES, afin qu'en prennent connaissance l'ensemble des intervenants et autres parties intéressées à l'égard du Groupe ES.